

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 9 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 3 mars 2023

Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D.- Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M.F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes BAUDRY K. - Mmes JOLLY F. - M. HERCBERG F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J.

M. BERTHOMÉ F.- Mme BRILLET L.- Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.11 - Convention avec le SyDEV : travaux de déplacement du terrain de football d'entraînement

Le conseil municipal est informé que dans le cadre du déplacement du terrain de football d'entraînement, le SyDEV a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière de travaux détaillés ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n° 2022.ECL.0343)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Éclairage public			
Travaux neufs	61 114,00 €	67 097,00 €	5 983,00 €
Signalisation lumineuse			
Travaux neufs	6 188,00 €	0.00 €	- 6 188,00 €
Prestations accessoires			
Prestations accessoires réseaux	0.00 €	875,00 €	875,00 €
Montant total de l'avenant à la charge du demandeur			670,00 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le **14 MARS 2023**

ID : 085-218502847-20230309-DEL2023_11-DE

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la proposition de réalisation des travaux de déplacement du terrain de football d'entraînement
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec le SyDEV.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE:

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

